



# PROTOCOLE SANITAIRE ET ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS « LA Ruche »

## Mercredis et Vacances scolaires 2020/2021

### Préambule :

Ce document a été rédigé par la directrice Mme Le Men Lydie à partir de documents de référence :

- Le protocole sanitaire, Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse du 03/05/2020
- Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineur du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse du 12/02/2021.
- Stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs du 27/04/2021.

Ce document a été validé par la Mairie de Moulton-Chicheboville.

Le protocole sanitaire repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La Limitation du brassage des élèves
- La formation, l'information et la communication

Le rôle des parents est essentiel pour le bon fonctionnement du centre et ils s'engagent à respecter les consignes de ce protocole et à ne pas mettre leur enfant en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90 % » dans le centre est obligatoire pour tous les adultes ainsi que pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants « grand public ».

Les parents doivent être joignables à tout moment.

## **1) Dates d'ouverture et Horaires du centre**

Le centre sera ouvert :

Pour les mercredis : à partir du 3 septembre 2020

Aux vacances scolaires :

De la Toussaint : du 19 au 30 octobre 2020.

Hiver : du 22 au 26 février 2021.

Printemps : du 26 au 30 avril 2021.

Été : du 7 au 30 juillet 2021.

Les horaires restent inchangés : 7h45-18h45.

## **2) Limitation au maximum du brassage des parents et des enfants**

### Entrée et Sortie :

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs.

L'accueil est progressif puisque l'arrivée des enfants s'échelonne de 7h30 à 9h30 (démarrage des activités). Il en va de même pour la sortie qui s'étale de 16h30 à 18h45.

Les enfants et les parents sont accueillis par la directrice qui est placée dans l'entrée du centre. La porte reste fermée. L'entrée et la sortie se fait sur appel via l'interphone. La directrice ouvre la porte et remet l'enfant aux responsables légaux devant le centre.

Nous vous demandons de bien respecter la distanciation physique.

Les salles de classe de l'école sont toutes utilisées. Les moins de 6 ans occupent les salles du bâtiment principal ainsi que la salle de motricité qui est aménagée dans ce sens.

Les plus de 6 ans investissent les bâtiments extérieurs.

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis par l'un des animateurs devant la porte qui reste ouverte afin d'éviter les points de contact.

Les grands entrent seul dans leur salle où les animateurs les attendent.

Avant d'entrer dans la salle les enfants doivent impérativement se laver les mains.

La salle d'accueil ne sert exceptionnellement que de salle de « passage ».

La directrice procède à l'ouverture du centre et veille au maintien de la distanciation physique, du respect du sens de circulation et informe les parents si besoin.

### Les temps d'activités et les temps libres :

Chaque animateur a un groupe dédié ainsi qu'une salle. Les portes des salles restent ouvertes sauf pendant la sieste. En aucun cas, les groupes ne sont mélangés.

Afin d'éviter les brassages, le bac à sable ainsi que les jeux extérieurs sont accessibles et attribués aux différents groupes pour toute la journée. Les enfants peuvent apporter au centre : leur trottinette, roller, skate (avec leur protection impératif) corde à sauter...

Pour des raisons de sécurité les vélos ne sont pas acceptés.

Chaque retour d'activité en extérieur se fait par la porte du petit préau pour les moins de 6 ans et directement dans leur salle pour les plus grand. Un sens unique de circulation est respecté, les portes restent ouvertes si le temps le permet.

Les grands n'auront pas la possibilité dans la journée, sauf en cas de blessure, d'aller dans le bâtiment principal.

Chaque animateur veille au bon respect des gestes barrières de son groupe quel que soit le contexte et les espaces (intérieur ou extérieur).

### 3) Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Les animateurs sont responsables de leur salle. Ils portent un masque en intérieur comme en extérieur et ont à leur disposition une solution hydro alcoolique.

Les locaux sont nettoyés une fois par jour le soir.

Une employée de ménage nettoie et désinfecte les tables, chaises, les sols, toilettes et lavabos de toutes les salles et des bâtiments. Elle est soumise au même protocole sanitaire de l'école et à l'utilisation des mêmes produits.

Si du matériel sportif ou culturel doit être manipulé par différents groupes, l'animateur assure une désinfection après le passage de son groupe.

### 4) Communication du protocole et information aux familles et aux animateurs

Le protocole est envoyé par mail aux parents à leur demande ou pour toute nouvelle inscription. Il est également disponible sur le site de la Mairie.

Rappel important :

- Les représentants légaux doivent communiquer au directeur toutes les informations nécessaires au suivi de la situation de leurs enfants (confirmation/ infirmation de cas positifs).
- En cas de symptômes évoquant la Covid 19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au centre.
- En cas de symptômes au centre, l'enfant est isolé et il sera demandé aux parents de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible.
- L'apparition d'un cas confirmé parmi les enfants entraîne l'éviction des autres enfants du groupe pour une durée de 7 jours.
- A l'issue de la période de suspension des activités du groupe, il sera demandé aux responsables légaux une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test par le mineur et du résultat négatif de celui-ci. A défaut d'attestation, l'éviction sera de 14 jours.
- La durée d'éviction d'un mineur testé positif est de 10 jours après la date de début des signes ou après la date du prélèvement positif.
- Bien respecter au moment de l'entrée la distanciation physique.
- Interdiction pour les parents de pénétrer dans les salles d'activités.
- Il est demandé aux parents de ne pas se rassembler au temps d'accueil et de sortie et de respecter les gestes barrières.

- Les enfants doivent être formés au préalable par leurs parents au respect de la distanciation physique, aux gestes barrières et à l'hygiène des mains (30 secondes)
- Les enfants doivent être habillés avec des tenues simples
- Les jeux de ballons et de contact sont possibles.
- Les enfants sont autorisés à apporter des jeux ou jouet de la maison. Ils sont sous leur responsabilité.

## 5) Pause méridienne et goûter

Les déjeuners sont pris à la cantine avec le même traiteur que l'école.

Il est demandé aux enfants et animateurs de se laver les mains avant et après manger.

Afin de réduire le nombre d'enfant à la cantine et de permettre le nettoyage et la désinfection entre chaque passage des enfants, les repas sont échelonnés par groupe :

- 11h15/ 11h30, les moins de 6 ans
- 12h15, les moyens
- 12h15, les grands mangent dans leur salle située à proximité de la cantine.

Les enfants sont servis soit par les animateurs, soit par une employée de cantine. Les animateurs prennent leurs repas avec les enfants.

Les masques sont retirés lorsque les enfants sont assis à leur table.

Le goûter reste offert par la mairie.

Ils sont distribués par les animateurs et pris soit dans chaque salle soit si le temps le permet en extérieur en respectant la distanciation physique entre chaque groupe. La directrice veillera à la distribution.

Il est impératif pour tous les enfants d'apporter une gourde ou une bouteille d'eau avec le nom de l'enfant.

## **6) Temps de repos**

Un espace « sieste » est dédié dans la salle d'activité et géré par le même animateur. Les lits sont espacés d'un mètre minimum. Les parents peuvent apporter un drap house, oreiller, petite couverture et doudou pour le confort et le bien-être de l'enfant.

Un temps calme est proposé aux autres enfants.

Les lits sont nettoyés et désinfectés par les animateurs à chaque fin de période.

## **7) Règle dans les salles**

L'aménagement de chaque salle :

- Les portes restent ouvertes
- Nous assurons l'aération des salles 15 minutes avant l'entrée et dès que cela est possible tout au long de la journée.

## **8) Constitution des groupes et besoin en personnel**

Pour les vacances :

Le centre accueille 5 à 6 animateurs.

3 ou 4 dédiés au moins de 6 ans (rappel 1 animateur pour 8 enfants maximum) et 2 animateurs pour les plus de 6 ans (1 animateur pour 12 enfants maximum).

Soit une capacité totale de 48 à 56 enfants.

La constitution des groupes pourra être modifiée en fonction du nombre d'inscriptions et des âges des enfants.

Pour les mercredis :

Le centre accueille 4 animateurs répartis dans 2 salles. Les moins de 6 ans et les plus de 6 ans ne sont pas mélangés.

2 animateurs sont dédiés au moins de 6 ans (rappel 1 animateur pour 10 enfants maximum) et 2 animateurs dédiés au plus de 6 ans (1 animateur pour 14 enfants).

Soit une capacité totale de 48 enfants.

## **9) Sorties, nuitées et mini-camps**

Les sorties, nuitées et mini-camps sont possibles.

Toutefois compte tenu du contexte actuel et de l'évolution de la Covid 19 nous privilégions les intervenants, les sorties et les soirées à thème. Nous mettons pour l'instant de côté les nuitées et mini-camps.

## **10) Décoration**

Elle sera minime dans l'entrée mais toutefois présente car les enfants sont en vacances et ils ont plus que jamais besoin de « s'évader ».

Nous privilégions désormais la décoration dans les salles par les enfants